

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille vingt-six Le neuf avril à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Agnès RICHARD. <u>Date de convocation</u> : Le 03 avril 2026 <u>Secrétaire de séance</u> : Nadine CUSIN
<u>Présents</u> : Agnès RICHARD, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Jérôme WAHL, Maryline DURET, Estelle DURET-ROYER, Christelle BRETTON, Florian ALGARRA-SUPPO, <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Odette LAUDE, Virginie JACOTTET, Olivier SEIFERT, Carole BEAURE, Victor DEPPEZ <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Sébastien CARTON	

Délibération n° D26-25

Objet : ELECTION DES MEMBRES DU CCAS

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article R123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et le scrutin est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Enfin, Madame le maire rappelle que le conseil municipal a fixé, par délibération en date du 09/04/2026 à 8 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, soit 4 membres élus par le conseil municipal et 4 membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats, nommée liste A,

Entendu l'exposé de Madame le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL,
procède à l'élection des membres du CCAS,

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

- Liste A (noms et prénoms des candidats)

Odette LAUDE	Jeanne LHOMME-CHOULET
Carole BEAURE	Bruno FONTANA
Christelle BRETTON	Chloé BERNARD
Estelle DURET-ROYER	Ngoc Thanh PEGUET

Le vote est opéré au scrutin secret et le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 14
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 14
- nombre de sièges à pourvoir : 8
- quotient électoral (*diviser le nombre de suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir*) : 8

Résultats :

Listes	Suffrages exprimés	Nombre de sièges attribués à la représentation proportionnelle	Reste	Sièges attribués au plus fort reste
Liste A	14	8	0	0

Après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret, le conseil municipal déclare élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune de Cernex, les personnes suivantes :

Odette LAUDE	<i>Membre élue</i>
Carole BEAURE	<i>Membre élue</i>
Christelle BRETTON	<i>Membre élue</i>
Estelle DURET-ROYER	<i>Membre élue</i>
Jeanne LHOMME-CHOULET	<i>Membre nommée</i>
Bruno FONTANA	<i>Membre nommé</i>
Chloé BERNARD	<i>Membre nommée</i>
Ngoc Thanh PEGUET	<i>Membre nommée</i>

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme

Le Maire,
Agnès RICHARD



Certifiée exécutoire le 10/04/2026

Transmise en Sous-Préfecture le 15 AVR. 2026

Affichée le 15 AVR. 2026